

Nombre de Membres en exercice : 15  
Nombre de Membres présents : 12  
Nombre de Membres votants : 13

Date de la convocation : 06 janvier 2023  
Convocation affichée le : 06 janvier 2023  
Procès-verbal affiché le : 17 janvier 2023

**L'an deux mil vingt-trois, le 12 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle polyvalente sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.**

**Nombre de conseillers en exercice : 15**  
**Nombre de conseillers présents : 12**

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Bruno DE VILLELE — Jean-Pierre BATAIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Christian DARTOIS — Véronique PICHERIT — Virginie ROBIOU — Séverine LEBRUN

Absents excusés : Marie-Christine NOSLAND — Franck SAMSON — Frédéric CHEVILLON

Pouvoir : Marie-Christine NOSLAND pour Bruno DE VILLELE

Jean-Pierre BATAIS a été désigné secrétaire de séance.

<b>Délibération</b> <b>2023/03</b>	<b>Remboursement des frais d'achat avancés par Monsieur Claude PAPADOPOULOS</b>
---------------------------------------	---

Monsieur PAPADOPOULOS Claude, adjoint en charge de la voirie, a procédé à l'avance de frais d'un montant de 39,96 euros auprès de l'enseigne Super U pour l'achat de 4 paniers gourmands à offrir aux bénévoles.

**Soit un total de 39.96 euros**

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil municipal décide :

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au remboursement des frais avancés

Le MAIRE  
Loïc COMMEUREUC

